



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPET interne et CAER

Section : Économie et gestion

Option : Informatique et systèmes d'information

Rapport de jury présenté par : Christine GAUBERT-MACON, présidente du jury



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

SOMMAIRE

Message de la présidente du concours	3
Description du concours	4
Composition du jury	4
Statistiques générales concernant le concours	5
Commentaires de l'épreuve d'admissibilité	6
Commentaires de l'épreuve d'admission	10
Annexe 1 : Note à l'attention des candidats admissibles	13
Annexe 2 : Sujets d'exploitation pédagogique d'un thème	14

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONCOURS

Les concours des CAPET interne et CAER Économie et gestion option *Informatique et systèmes d'information* (option D) visent à recruter des professeurs d'économie et gestion capables d'enseigner dans les classes de la série STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion) notamment l'enseignement spécifique SIG (Systèmes d'information de gestion) au sein de l'enseignement de spécialité Management, sciences de gestion et numérique ainsi que dans les sections de techniciens supérieurs du domaine des services, en particulier dans la spécialité SIO (Services informatiques aux organisations). Par ailleurs ils peuvent avoir à assurer les enseignements d'informatique du lycée (Sciences numériques et technologie en seconde, l'enseignement de spécialité Numérique et sciences informatiques sur le cycle terminal de la voie générale).

Le jury attend des candidates et des candidats qu'ils sachent valoriser leur parcours professionnel et démontrent leurs capacités scientifiques, les connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques nécessaires pour exercer le métier d'enseignant dans le respect des valeurs de la République. Si l'épreuve d'admission permet de tester les candidats sur une exploitation pédagogique d'un thème se référant aux programmes des enseignements de lycée, le programme du concours précise, quant à lui, que le niveau M1 est requis pour le traitement des thèmes des programmes de lycée. Il est donc attendu des candidats des acquis scientifiques de niveau M1 pour ce concours.

Les lauréats témoignent d'un niveau scientifique satisfaisant, d'une robuste réflexion didactique et de capacités pédagogiques déjà remarquables. Le jury tient à les en féliciter. Pour autant, les candidats non admis n'ont pas démerité. Les règles d'un concours consistent à classer les candidats en fonction de critères objectifs. Le jury tient à remercier ces candidats de leur engagement dans leurs classes auprès des élèves et dans leur établissement et les encourage à persévérer pour obtenir la réussite lors d'une prochaine session. L'expérience est aussi un facteur à prendre en compte dans la réussite à ce concours. Leur déception doit pouvoir être nuancée par la mise en œuvre d'une démarche visant à prendre en compte les raisons de ce relatif échec et à en tirer des axes de progrès pour réussir. Notamment pour l'épreuve d'admission, les candidats qui n'exploitent pas le sujet et son contexte ne peuvent prétendre à une note correcte.

Les candidates et les candidats trouveront dans les pages qui suivent des conseils pour se préparer aux épreuves de ces concours. Par ailleurs, le site du ministère et celui du réseau de ressources CERTA¹ publient également des informations nécessaires à leur préparation.

¹ <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33988/enseigner-dans-un-lycee-technologique-le-capet.html>
et <http://www.reseaucerta.org/concours-recrutement>

DESCRIPTION DU CONCOURS

Les épreuves et le programme du concours

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-capet-interne-et-du-caer-capet-section-economie-et-gestion-652>

Le programme du concours est disponible à l'adresse

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2025-1374>

Le calendrier

L'examen des dossiers RAEP a eu lieu du lundi 26 janvier au lundi 2 février 2026.

L'épreuve d'admission a eu lieu les lundi 30 mars et mardi 31 mars 2026, au lycée Lamartine à Mâcon.

Attention pour la session 2027, l'épreuve d'admission peut se dérouler dans une autre académie.

COMPOSITION DU JURY

L'arrêté du jury du CAPET interne et CAER - CAPET section économie et gestion option informatique et systèmes d'information, session 2026, a été publié sur le site [devenirenseignant.gouv.fr](https://www.devenirenseignant.gouv.fr) à la page suivante :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/18327/download>

STATISTIQUES GÉNÉRALES

		Session 2026		Session 2025		Session 2024		Session 2023		Session 2022		Session 2021		Session 2020	
		CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER
Général	Postes mis au concours	7	5	7	5	7	5	5	4	5	2	5	3	5	3
	Candidats inscrits	32	11	44	14	34	16	61	15	40	19	48	20	40	21
	Nombre de dossiers examinés	25	7	25	8	18	13	22	11	22	12	16	9	15	9
Admissibilité	Candidats admissibles	14	5	12	5	11	9	13	10	11	5	8	6	11	7
	Moyenne des dossiers examinés	11,0	11,0	9,5	12,3	9,4	11,1	10,6	13,9	9,7	13,4	9,9	11,4	11,9	11,9
	Moyenne des dossiers des candidats admissibles	12,9	12,4	12,1	12,3	11,1	11,8	13,1	14,6	13,3	16,6	12,3	13,5	13,7	13,6
	Barre d'admissibilité sur 20	10	12	10	10	08	08	10	12	11	15	10	10	10	10
Admission	Candidats admis	7	4	7	5	7	5	5	4	5	2	5	3	5	3
	Moyenne des candidats admissibles sur 20	11,9	11,6	11,8	11,9	12,4	14	13,4	13,4	12,2	13,4				
	Moyenne des candidats admis sur 20	14,5	12,3	12,7	13,1	10,0	12,3	15,5	15,3	14,1	15,3				
	Barre d'admission sur 20	11,7	11,0	10,0	10,7	10,0	12,3	14,7	12,7	13,0	16,0				

COMMENTAIRES DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience

Contenu du dossier

La rédaction du dossier de RAEP doit être l'occasion pour la candidate ou le candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique dans la discipline Économie et gestion et plus spécifiquement dans le champ de l'option du concours. Le contenu présenté doit conduire le jury à apprécier les compétences professionnelles de la candidate ou du candidat en relation avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013²) et le programme du concours.

Commentaires sur les dossiers étudiés

Le jury a apprécié les dossiers qui respectaient les contraintes formelles de présentation spécifiées dans la définition de l'épreuve, avec une mise en forme témoignant d'une préoccupation de communication.

Il est rappelé que l'épreuve vise à apprécier :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Première partie du dossier

La difficulté de cette première partie (sur 2 pages maximum) consiste à trouver l'équilibre entre une présentation des responsabilités exercées lors du parcours professionnel de la personne candidate et une mise en valeur pertinente des principales compétences qu'elle a acquises et de l'identité professionnelle qui a alors été construite.

La personne candidate ne peut s'en tenir à une liste descriptive souvent chronologique et visant seulement à l'exhaustivité, sans relief, manquant de structure et de lisibilité.

Le jury attend une structuration des différentes étapes (datées, hiérarchisées) de la **formation initiale et du parcours professionnel valorisant les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues pour exercer la mission de professeur d'Économie et gestion option Informatique et systèmes d'information.**

Les expériences d'enseignement retenues doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée. Selon la richesse de leur parcours, **les candidats sont invités à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées** et éviter ainsi un inventaire qui se voudrait exhaustif, mais qui finalement manquerait de pertinence car serait sans relief ni analyse.

² http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Pour cette première partie, le niveau d'analyse et la prise de recul doivent être en adéquation avec ceux attendus d'un professeur certifié d'Économie-gestion option Informatique et systèmes d'information dans l'exercice de son métier en lycée d'enseignement général et technologique.

Deuxième partie du dossier

Il est précisé dans la définition de l'épreuve « Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours ». Donc **toute proposition ne relevant pas de l'économie et gestion n'est pas recevable**.

Il est demandé aux candidates et aux candidats de choisir et de présenter une (ou plusieurs) séquence(s) de formation. La personne candidate doit avoir **conçu et mis en œuvre cette séquence**, dans une classe donnée.

Que le thème présenté soit restreint (une ou plusieurs séances sur un point précis du programme), ou plus transversal, **le jury attend la présentation d'une proposition pédagogique personnelle, opérationnelle, analysée et argumentée**. Elle doit également être précise, basée sur une expérience réelle, accompagnée d'une forte réflexion didactique, cohérente avec un programme ou un référentiel précis et située dans une progression explicitée. Notamment, les candidats doivent bien distinguer les approches qui relèvent de l'enseignement technologique (série STMG) de celles professionnalisantes, pratiquées en STS.

Les dossiers des candidats admissibles proposent des situations d'enseignement pertinentes car contextualisées, situées dans une progression, permettant de démontrer une maîtrise satisfaisante de contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de l'économie et gestion) ainsi que des qualités de réflexion didactique et pédagogique.

Les meilleurs dossiers :

- mettent en évidence de solides fondements scientifiques ;
- montrent clairement comment l'apprentissage est organisé et évalué, comment les capacités ou compétences sont sollicitées ;
- ont mis en évidence une réflexion didactique et pédagogique et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion. **Les candidats proposent ainsi une formulation analytique et pas seulement descriptive des phases de conception et de mise en œuvre de la situation choisie et justifient de façon argumentée les choix pédagogiques ;**
- démontrent la capacité de la personne candidate à avoir un regard analytique sur sa pratique professionnelle, à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement ;
- témoignent de préoccupations de différenciation pédagogique et de pratiques de mise en activité des élèves (« *learning by doing* ») ;
- intègrent, voire mettent l'accent, sur une analyse réflexive, avec la présence d'annexes choisies et portées en référence pour appuyer les démonstrations présentées ;
- proposent une évaluation permettant de vérifier si les objectifs initiaux ont été atteints et en présentent une analyse réflexive.

Le jury a regretté :

- des séquences de formation trop théoriques, peu ou pas expérimentées avec des élèves, trop peu développées, où la personne candidate ne fait que décrire séquentiellement un déroulé tel un verbatim ou se limite au domaine de l'intention pédagogique ou encore décrit le comportement des élèves sans l'analyser ;

- des dossiers développant une séquence éloignée de la série STMG (enseignement spécifique de SIG) ou de la STS SIO, sans transposition et projection dans ces classes ;
- des enjeux didactiques et pédagogiques peu explicités ;
- des annexes absentes ou alors non explicitées, non justifiées, sans lien avec la situation professionnelle proposée ou qui ne procuraient aucune valeur ajoutée au jury dans sa lecture du dossier ;
- des dossiers révélant des insuffisances conceptuelles majeures ;
- des dossiers qui avaient déjà été présentés lors de sessions antérieures et que les candidats n'avaient pas ou peu retravaillés, non actualisés ;
- une utilisation peu appropriée voire peu maîtrisée du vocabulaire des sciences de l'éducation ;
- la présence de fautes d'orthographe et d'expression française.

Les niveaux de réflexion et d'analyse attendus sont élevés :

- **dans le travail didactique préalable** : prise en compte des recommandations des programmes et référentiels des enseignements concernés, identification des objectifs, des prérequis, maîtrise des concepts scientifiques et techniques, justification des choix des documents supports ou encore souci d'adaptation du contenu au niveau des élèves.
- **Lors de la présentation des choix pédagogiques** : argumentation, justification de la démarche pédagogique, articulation des moyens, des outils (notamment numériques), des supports mobilisés, choix des modalités d'évaluation.
- **L'occasion d'une prise de recul** portant sur la séance effectuée : auto-évaluation de la personne candidate ou encore proposition de remédiation et d'actions correctrices.

Enfin, cette seconde partie nécessite une structure pertinente, qui permette :

- d'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique ;
- de mettre en valeur la réflexion et l'analyse ;
- d'articuler les six pages et les annexes ;
- de faciliter la lecture par des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références utilisées.

Évaluation des dossiers

Les notes des dossiers vont de 7 à 16. Certains dossiers ont été considérés comme en fort décalage car les réalisations pédagogiques proposées ne relevaient pas de l'option du concours « Informatique et systèmes d'information ».

Le jury regrette que certains dossiers ne présentent que des propos généraux voire des lieux communs. Le jury attend un travail personnel, appuyé sur une expérience pédagogique vécue, qui pourra d'ailleurs être l'objet d'un échange lors de l'épreuve d'admission.

Conseils aux candidats

Le jury conseille aux candidats de :

- participer à la formation proposée en académie sur l'élaboration du dossier ;
- s'approprier la définition de l'épreuve et ainsi respecter son format dans la présentation du dossier, par exemple en organisant le texte en titres et en paragraphes pour favoriser sa lecture, et en numérotant les pages ;
- sélectionner parmi ses réalisations pédagogiques celle jugée la plus significative en lien avec la section et l'option du concours (Économie et gestion option Informatique et systèmes d'information) et bien démontrer son ancrage dans le programme ou référentiel dans lequel elle s'inscrit ;

- présenter une séquence personnelle³ et opérationnelle : objectifs précis et réalistes, durée et modalités d'apprentissage détaillées et expérimentées avec des élèves ;
- présenter une analyse réflexive des pratiques pédagogiques afin de dégager des axes de progrès.

Les candidats qui n'enseignent pas en Économie et gestion sont invités à prendre contact avec des enseignants d'Économie et gestion option Informatique et systèmes d'information de manière à préparer et mettre en œuvre des réalisations pédagogiques dans cet enseignement.

Se présenter à un concours de recrutement constitue un investissement. La réussite suppose que la personne candidate planifie sa préparation, respecte la définition des composantes du dossier, et maîtrise les enjeux scientifiques et pédagogiques.

³ Les propositions issues de manuels scolaires ou de centres de ressources sur lesquelles la personne candidate n'a pas produit un effort d'adaptation et d'analyse didactique sont déconseillées.

COMMENTAIRES DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Exploitation pédagogique d'un thème

Conditions de déroulement de l'épreuve

Un sujet⁴ est remis à la personne candidate. Il présente une situation de gestion qui devra être exploitée dans le cadre d'un enseignement correspondant aux programmes du cycle terminal de la série STMG SIG ou au référentiel du BTS Services informatiques aux organisations.

Au cours des trois heures de préparation⁵, la personne candidate peut consulter tous les documents dont elle s'est munie dans la perspective de l'épreuve. Elle peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et considérée comme une tentative de fraude. Enfin, aucune impression ne peut être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique personnel de la personne candidate est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. Elle dispose d'un matériel de vidéo-projection.

Un tableau est à disposition dans la salle d'interrogation.

Les consignes adressées aux candidats admissibles sont présentées en annexe 1.

Analyse des sujets proposés

Deux sujets ont été proposés durant la session. Ils sont présentés dans leur intégralité en annexe 2 du présent rapport.

Ces sujets sont accompagnés d'un dossier documentaire qui fournit aux candidats des supports pour **construire** leur réflexion didactique et **produire** des objets d'apprentissage.

Les deux sujets proposaient le choix d'une situation d'enseignement :

- soit dans le cadre de l'enseignement de Management, sciences de gestion et numérique de classe de terminale STMG et plus précisément l'enseignement spécifique Systèmes d'information de gestion – SIG ;
- soit dans le cadre d'un enseignement professionnel en section de techniciens supérieurs Services informatiques aux organisations.

Dans chaque situation, le travail à faire visait à **concevoir** une exploitation pédagogique qui permettait aux candidats de montrer leur capacité à :

- définir des objectifs de formation ;
- structurer un cours ;
- organiser une séquence d'activités ;

⁴ Le sujet proposé est en lien avec l'option du concours « Informatique et systèmes d'information »

⁵ Certains candidats peuvent être en salle de préparation pendant la pause méridienne. Ils doivent prendre leur disposition et apporter un en-cas.

- mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées.

Pour la situation choisie, les candidates et candidats devaient identifier des transversalités avec les notions économiques, et/ou juridiques et/ou managériales mobilisables à partir du dossier documentaire.

Le premier sujet présentait le cas de l'entreprise OnePark qui propose une offre de parking.

Le second sujet invitait les candidats à travailler sur le cas du parc animalier Animalia.

Les documents joints aux sujets présentaient le modèle économique, l'application et les préoccupations organisationnelles et techniques afférentes (interface homme-machine, schéma de la base de données, extrait de code, description de l'infrastructure réseau, etc.).

Commentaires sur les prestations des candidats

Les meilleures prestations ont été réalisées par des personnes candidates qui se sont **appropriées** le dossier documentaire fourni pour **proposer une exploitation pédagogique opérationnelle** de la situation choisie. Ainsi le jury a pu percevoir les activités et les consignes données aux élèves ou étudiants ainsi que l'évaluation.

Ces candidates et candidats ont démontré une approche didactique et pédagogique de qualité, en mobilisant pleinement la documentation fournie pour créer leur propre exploitation pédagogique. Celles-ci et ceux-ci proposent alors une démarche contextualisée avec des intentions claires pour les élèves ou étudiants en matière d'objectifs de formation.

Le jury regrette que trop de candidates et candidats **ne détaillent pas suffisamment leur exploitation pédagogique avec les activités** qui les accompagnent et n'aient **pas assez utilisé le dossier documentaire** pour mobiliser leurs capacités de réflexion pédagogique et didactique.

L'intégration de ressource(s) du dossier documentaire dans les propositions **est indispensable**.

Les meilleures prestations ne se sont pas appuyées sur une production préétablie, mais sur celles réalisées pendant la phase de préparation de l'épreuve.

Il est rappelé que l'épreuve vise à apprécier :

- **La maîtrise des savoirs disciplinaires et professionnels.** Le jury apprécie la capacité à utiliser de manière pertinente et précise des notions et démarches.
- **La connaissance des programmes et/ou référentiels relatifs au champ du concours et l'aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.** Les personnels enseignants disposent de ressources accessibles facilement à ce sujet : programmes et référentiels d'enseignement, repères pour enseigner, définition des épreuves d'examen et annales des sujets d'examen.
- **La capacité à définir des objectifs de formation réalistes, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées.** Le jury attend des candidates et candidats de mobiliser leur expérience d'enseignement afin de s'appuyer sur les éléments du sujet pour montrer leur capacité à définir des modalités d'apprentissage dans les domaines de l'informatique et systèmes d'information.
- **La capacité des candidates et candidats à organiser le travail des élèves.**
- **La connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles dans le domaine de l'informatique et des systèmes d'information.** Le jury attend des candidates et candidats qu'ils témoignent d'une veille informationnelle et technologique, notamment sur les phénomènes liés à la transformation numérique de la société et des organisations, ainsi que les grands acteurs de cette actualité.
- **L'aptitude de la personne candidate à communiquer oralement.** Le jury apprécie les présentations structurées, la qualité d'écoute et d'expression ainsi que le soin apporté aux supports de communication.

- Enfin, le jury apprécie la capacité des candidates et candidats à inscrire leur action dans **le respect des valeurs de la République**.

Conseils aux candidats

Le jury conseille aux candidates et candidats de se préparer en étudiant les ressources suivantes (et les encourage à en disposer durant l'épreuve) :

- Les programmes et ressources de la série STMG :
<https://eduscol.education.gouv.fr/5862/programmes-et-ressources-en-serie-stmg>
- Le référentiel du BTS Services informatiques aux organisations mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2020, arrêté du 29 avril 2019 (JORF n°0125 du 30 mai 2019) :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038529532/>
- La définition des épreuves de contrôle du brevet de technicien supérieur, arrêté du 20 juin 2024 (JORF n°0149 du 26 juin 2024) :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049780550>
- La définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « services informatiques aux organisations » option A : « solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux », option B : « solutions logicielles et applications métiers », arrêté du 8 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 29 avril 2019 modifié (JORF n°0163 du 10 juillet 2024) :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049926463>
- Le programme de culture économique, juridique et managériale, arrêté du 15 février 2018 (JORF n°0054 du 6 mars 2018) :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036672082/>

Les candidates et candidats doivent se préparer à :

- conduire une réflexion didactique et pédagogique en prenant appui sur le sujet proposé, exploitant impérativement plusieurs documents mis à disposition pour proposer une exploitation pédagogique ;
- montrer leurs connaissances des programmes, référentiels et notions associées ;
- **s'approprier le contexte** et mobiliser les documents fournis **pour produire des supports** au service de la séquence exposée ;
- proposer des modalités d'évaluation adaptées à l'exploitation pédagogique ;
- définir les notions présentées. La personne candidate doit montrer qu'elle maîtrise les notions et/ou savoirs associés enseignés aux élèves ou étudiants, témoignant ainsi du niveau scientifique attendu au concours (M1) ;
- se montrer capable de répondre à une question telle que pourrait la poser très légitimement une ou un élève : signification d'un mot ou d'une expression, donner un exemple, reprendre une explication en d'autres termes, etc.

En outre, le jury recommande aux candidates et candidats :

- de soigner leur introduction par une justification du plan de leur exposé sans revenir nécessairement sur leur parcours professionnel ;
- de ne pas utiliser un support préétabli sur lequel la personne candidate plaquerait artificiellement le thème d'un document annexé.

La connaissance approfondie du programme et/ou du référentiel semble indispensable pour proposer une séquence pédagogique réaliste (positionnement, temporalité et niveau de difficulté).

Annexe 1 : Note à l'attention des candidats admissibles aux CAPET interne et CAER section Économie et gestion, option Informatique et système d'information.

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement de l'épreuve d'admission pour la session 2026.

Définition de l'épreuve pratique d'admission : exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie

- Préparation : 3 heures, coefficient 2

- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum (dont exposé : 40 minutes maximum, entretien : 30 minutes maximum). Lors de l'entretien, 10 minutes pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Raep).

L'épreuve est définie dans l'arrêté du 25 janvier 2021⁶ fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

Les candidats sont invités à consulter ce texte et notamment son annexe III.

Compléments liés au déroulement de l'épreuve

Au cours des trois heures de préparation, la personne candidate peut consulter tous les documents dont elle s'est munie dans la perspective de l'épreuve. Elle peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome (aucun branchement électrique ne sera assuré). La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, **est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude**. Ainsi les équipements disposant d'un accès sans-fil (wifi ou réseaux mobiles) devront être déconnectés de ces réseaux durant toute la durée de la préparation. En outre, aucune impression sur papier ne pourra être réalisée. Les téléphones et autres matériels connectés ne peuvent pas être utilisés ni comme calculatrice, ni comme horloge : ils devront être déposés au secrétariat du concours, avant l'entrée en loge. Enfin, il est strictement interdit d'effectuer un enregistrement quelle qu'en soit la forme.

L'utilisation de l'équipement numérique apporté par la personne candidate est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury, là encore aucun branchement électrique ne sera assuré. La vidéoprojection est possible en salle d'interrogation, la personne candidate doit assurer la compatibilité de son équipement, éventuellement à l'aide de ses propres adaptateurs (VGA, HDMI). Un tableau sera à disposition dans la salle.

Concernant le transport de sa documentation et de son matériel, la personne candidate doit être autonome.

Le rapport de jury de la session 2025 est disponible à la page :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-concours-du-capet-de-2025-1443>

En accès direct : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/17443/download>

⁶ Voir l'article 11 du texte <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075536>

Annexe 2 : Sujets d'exploitation pédagogique d'un thème

SESSION 2026

CAPET - CAER

CONCOURS INTERNE

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Informatique et système d'information

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- SUJET N° 1 -

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont :
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximumLors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP
- Coefficient : 2

L'épreuve vise à apprécier :

- l'aptitude de la candidate ou du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Au cours des trois heures de préparation, la candidate ou le candidat peut consulter tous les documents dont elle ou il s'est muni dans la perspective de l'épreuve. Elle ou il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique personnel du candidat ou de la candidate est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un ordinateur ou d'un matériel de vidéo-projection n'est toutefois pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel de la candidate ou du candidat. Un tableau sera à disposition dans la salle.

Sujet n°1 : ONEPARK

Vous devez choisir l'une des deux situations d'enseignement suivantes.

Choix 1 - Situation d'enseignement en terminale STMG

Mise en situation

Vous assurez l'enseignement de Management, sciences de gestion et numérique avec l'enseignement spécifique Systèmes d'information de gestion (SIG) en classe de terminale STMG.

Vous avez choisi la situation de gestion décrite dans la documentation fournie pour travailler avec les élèves dans le cadre de votre enseignement. Vous envisagez aussi d'utiliser cette situation pour un cours de Droit - économie ou de Management, sciences de gestion et numérique pour l'enseignement commun en terminale.



Les documents du sujet décrivent la situation de gestion que vous devez exploiter. Il vous est demandé de les utiliser ou les adapter en fonction de vos objectifs pédagogiques.

Travail à faire

Concevoir une exploitation pédagogique de cette situation de gestion dans le cadre d'une séquence permettant d'illustrer au moins deux questions de gestion du programme de l'enseignement spécifique SIG.

Votre stratégie pédagogique sera clairement explicitée : objectifs, situation dans la progression pédagogique, modalités d'apprentissage, supports mobilisés, activités confiées aux élèves, évaluations, etc.

Vous identifierez des transversalités avec des notions de programme de Droit-économie ou d'enseignement commun de Management, sciences de gestion et numérique de terminale (tous ces enseignements ne sont pas exigés) pour lesquelles la situation proposée dans le sujet peut être exploitée de façon pertinente.

Choix 2 - Situation d'enseignement en STS Services informatiques aux organisations

Mise en situation

Vous enseignez principalement en classe de STS Services informatiques aux organisations.

Vous avez choisi la situation de gestion décrite dans la documentation fournie pour travailler avec les étudiantes et étudiants dans le cadre de votre enseignement. Vous envisagez aussi d'utiliser cette situation pour aborder des notions économiques, juridiques ou managériales.



Les documents du sujet décrivent la situation de gestion que vous devez exploiter. Il vous est demandé de les utiliser ou les adapter en fonction de vos objectifs pédagogiques.

Travail à faire

Concevoir une exploitation pédagogique de cette situation de gestion dans le cadre d'une séquence permettant d'illustrer plusieurs compétences d'un des trois blocs professionnels du référentiel du BTS Services informatiques aux organisations.

Votre stratégie pédagogique sera clairement explicitée : objectifs, situation dans la progression pédagogique, modalités d'apprentissage, supports mobilisés, activités confiées aux élèves, évaluations, etc.

Vous identifierez des transversalités avec des notions économiques et/ou juridiques et/ou managériales du référentiel pour lesquelles la situation proposée dans le sujet peut être exploitée de façon pertinente.

Dossier documentaire

Contexte



ONEPARK est une société de gestion et d'exploitation de parkings implantée sur tout le territoire du mâconnais. Elle a su, au fil des années, développer une expertise opérationnelle tant pour les parkings de centre-ville que de la périphérie comme celui de la gare TGV ou de certains centres d'activités. Son activité regroupe l'exploitation des parkings, la maintenance des infrastructures, la signalétique des accès, et des services aux usagers comme le paiement dématérialisé, la réservation et le guidage.

Fortement ancrée dans son territoire, **ONEPARK** tire parti d'une connaissance fine des flux automobiles locaux et d'un réseau d'emplacements stratégiques qui lui permettent d'offrir une réponse adaptée tant aux résidents qu'à une clientèle de passage.

Au fil des années l'entreprise a su couvrir l'ensemble du territoire permettant le développement d'abonnements sur différents parkings.

Le siège social de l'entreprise, hébergeant également ses propres infrastructures système et réseau centrales, est situé dans la zone d'activité Bherilliers au sud de Mâcon. L'entreprise héberge ses propres serveurs web et pilote tous les parkings (qui ont leur propre infrastructure locale) depuis le siège.

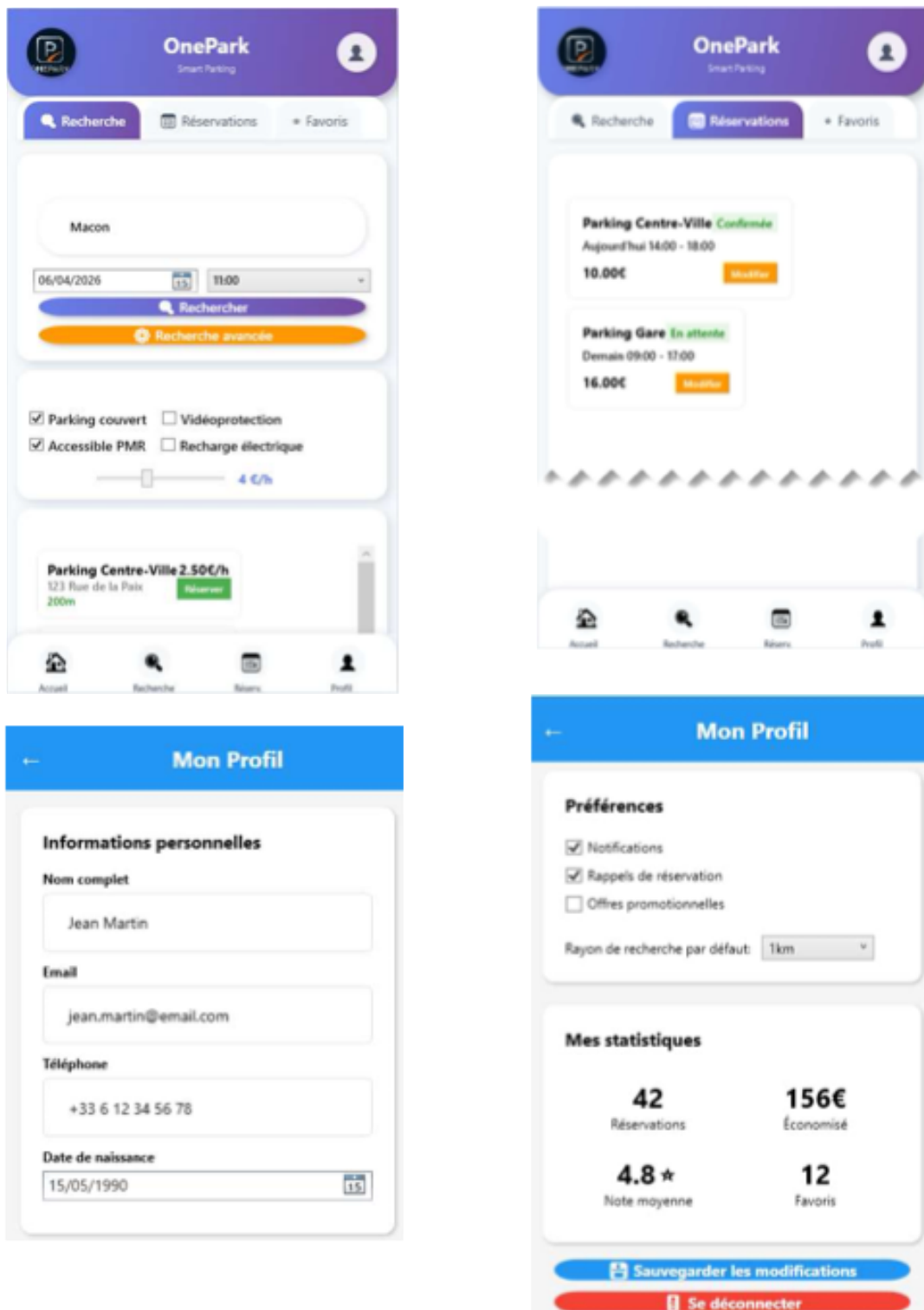
ONEPARK propose une gamme complète de services :

- Parkings accessibles 24/7.
- Places spécifiques : personnes à mobilité réduite (PMR), avec borne de recharge et familiale (poussette).
- Réservations de places.

Depuis plusieurs années, **ONEPARK** mène des stratégies de développement à plusieurs niveaux. Dans la ville de Mâcon, l'entreprise développe des abonnements qui répondent aux nouveaux besoins des résidents et des commerçants de centre-ville. Au niveau régional, l'entreprise accroît ses infrastructures par l'acquisition ou la construction de nouveaux parkings, avec des solutions permettant un transport multimodal.

L'attaque récente de la société de parking Indigo, au mois d'avril 2025, a alerté la direction du système d'information (DSI) de la société **ONEPARK** sur les risques encourus. La DSI a lancé depuis un audit de sécurité sur l'ensemble de ses systèmes. Elle a également renforcé sa communication envers ses clients.

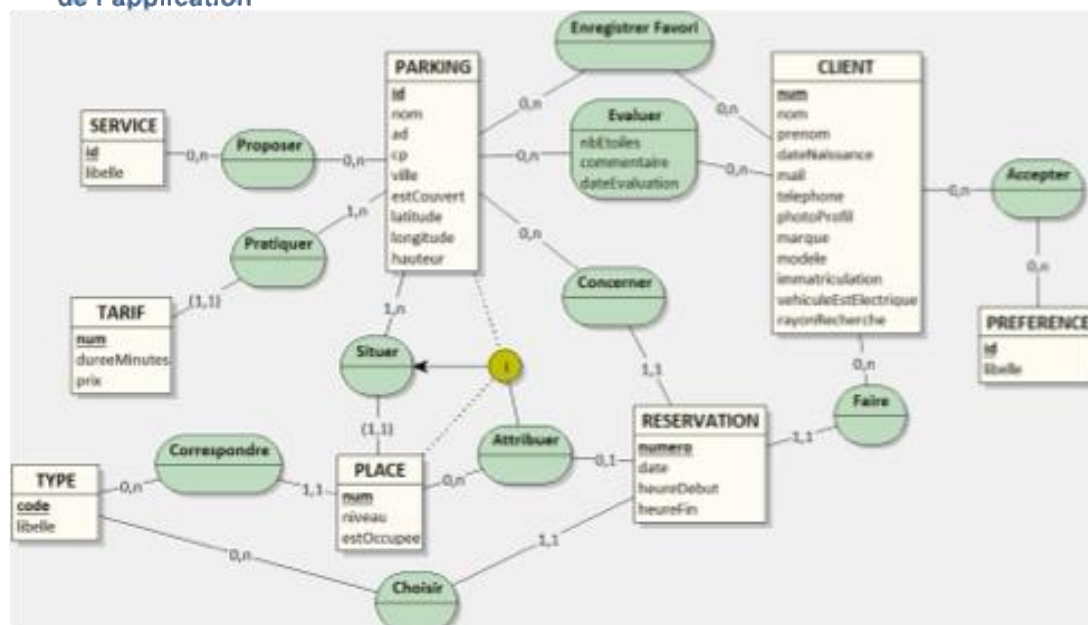
Document 1 – Interfaces de l'application adaptative (*responsive*) de recherche et réservation de places de parking



Document 2 – Interface de programmation applicative (API) – Localisation des parkings

```
{
  "parkings": [
    {
      "id": "34",
      "nom": "Parking Centre-Ville",
      "adresse": "Place Saint-Pierre, 71000 Mâcon, France",
      "latitude": 46.3067,
      "longitude": 4.8308,
      "capacite totale": 450,
      "places disponibles": 127,
      "services": ["acces_pmr", "recharge électrique"],
      "securise": true
    },
    {
      "id": "35",
      "nom": "Parking Gare SNCF",
      "adresse": "Place de la Gare, 71000 Mâcon, France",
      "latitude": 46.2981,
      "longitude": 4.8281,
      "capacite totale": 850,
      "places disponibles": 243,
      "services": ["acces_pmr", "wifi_gratuit"],
      "securise": true
    }
  ]
}
```

Document 3 – Extrait du schéma des données spécifique aux fonctionnalités de l'application



Document 4 – Le géant du parking Indigo a été piraté : les données des clients ont été volées

Source : <https://www.01net.com/actualites/geant-parking-indigo-pirate-donnees-clients-volees.html>

Le groupe Indigo, spécialiste français du stationnement urbain, a été victime d'une cyberattaque. Des pirates ont volé une grande quantité de données personnelles sur les clients de la société, massivement présentes en France et en Europe.

Indigo, une entreprise française spécialisée dans le stationnement, annonce avoir été **la cible d'une cyberattaque**. Dans un courriel adressé à ses clients, et consulté par 01net, le groupe indique avoir enregistré un « *incident de cybersécurité* ». Concrètement, des « *personnes malveillantes* » ont pu s'introduire dans le système informatique de la société, qui est implantée dans plus de 500 villes et gère 1,7 million de places de parking.

Nom, plaque d'immatriculation, adresse...

Une fois dans le système, les attaquants ont pu obtenir un « *accès non autorisé à certaines données personnelles* » des utilisateurs d'Indigo. Parmi **les données des clients consultées par les pirates**, on trouve l'adresse de courriel, le numéro de plaque d'immatriculation, le nom, le numéro de téléphone et l'adresse postale. C'est largement suffisant pour mettre au point une attaque de *phishing*¹ convaincante.

En revanche, « *aucune donnée bancaire, aucun mot de passe, ni aucun moyen d'accès à votre compte INDIGO Neo* », l'application du groupe Indigo qui permet aux utilisateurs de gérer leur stationnement en voirie et dans les parkings en toute simplicité, n'a été compromis. Les cybercriminels ne vont pas pouvoir se connecter aux comptes des clients. Indigo ne précise pas **combien de personnes ont été touchées** par la fuite de données.

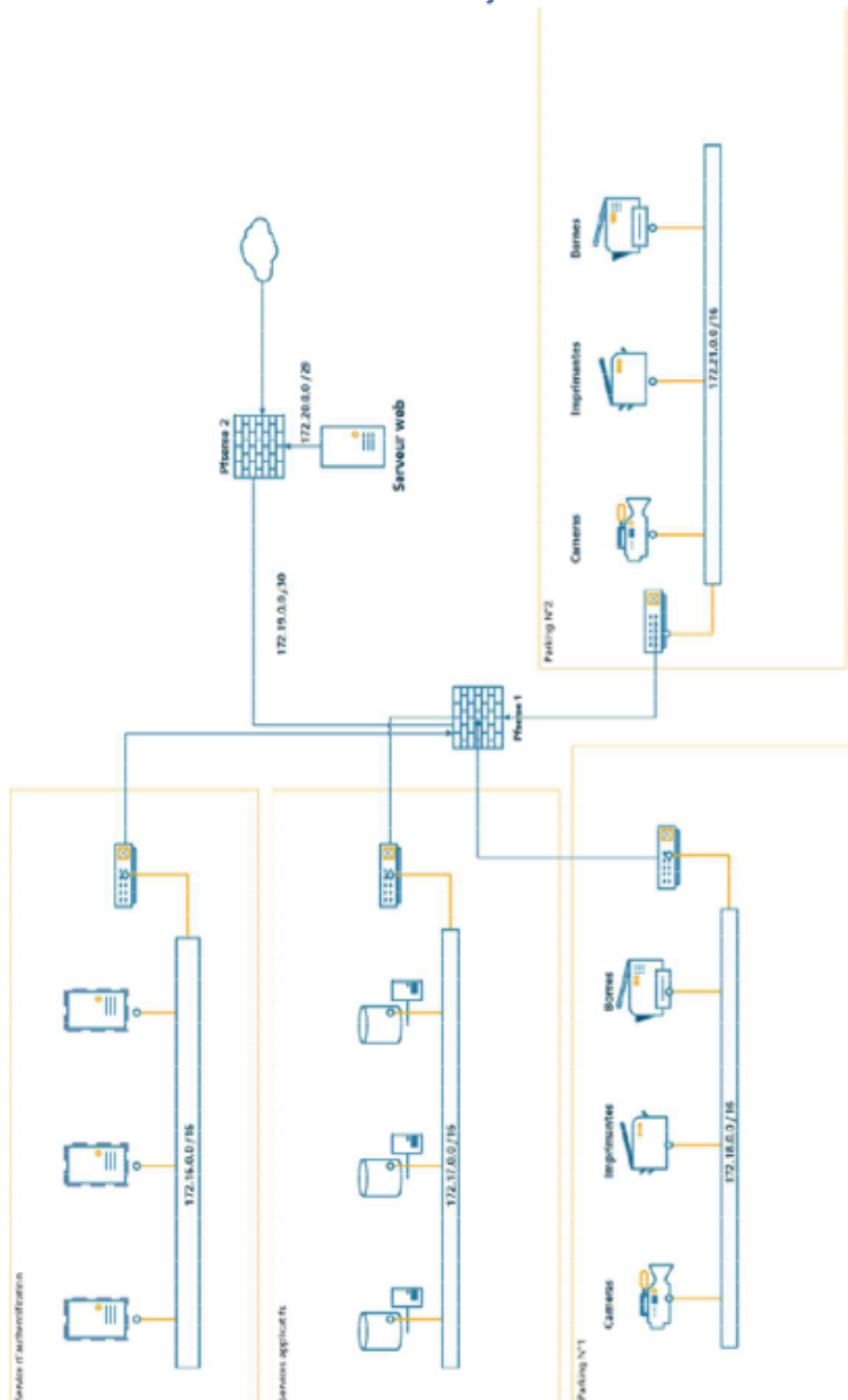
« La vigilance est plus que jamais essentielle face à la recrudescence des fuites de données personnelles. Même en l'absence de données bancaires ou de mots de passe, des informations comme le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, la plaque d'immatriculation ou l'adresse de courriel peuvent être exploitées pour des tentatives d'hameçonnage ciblées. Les cybercriminels utilisent ces données pour élaborer des messages frauduleux crédibles, capables de tromper même les utilisateurs les plus prudents. Une simple mention de votre plaque ou de votre adresse dans un courriel d'arnaque peut suffire à créer un sentiment de légitimité et inciter à l'action », nous explique le Directeur des Affaires publiques d'ESET, Benoit Grunemwald.

En collaboration avec des chercheurs en cybersécurité, Indigo affirme avoir « *immédiatement pris les mesures nécessaires pour contenir l'incident et renforcer la sécurité* » de ses systèmes. Conformément à la loi, l'entreprise a « *déposé plainte et l'incident a également été notifié aux autorités compétentes* ». En clair, Indigo a prévenu la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de l'incident. L'agence chargée de la protection des données est libre d'ouvrir une enquête sur l'affaire afin de déterminer si Indigo a correctement protégé les informations personnelles en sa possession.

[...]

¹ Hameçonnage.

Document 5 – Schéma d'infrastructure système et réseau



Document 6 – Interface de programmation applicative (API) du pare feu Pfsense

Chaque pare feu Pfsense dispose d'une interface de programmation applicative (API) qui dispose de plusieurs points de terminaisons.

GET	/api/v2/status/logs/auth
Description: Reads all existing Auth Logs.	
Details: Endpoint type: Plural Associated model: AuthLog Parent model: None Requires authentication: Yes Supported authentication modes: [BasicAuth, JWTAuth, KeyAuth] Allowed privileges: [page-all, api-v2-status-logs-auth-get] Required packages: [None] Applies immediately: Not Applicable Utilizes cache: None	

GET	/api/v2/status/logs/firewall
Description: Reads all existing Firewall Logs.	
Details: Endpoint type: Plural Associated model: FirewallLog Parent model: None Requires authentication: Yes Supported authentication modes: [BasicAuth, JWTAuth, KeyAuth] Allowed privileges: [page-all, api-v2-status-logs-firewall-get] Required packages: [None] Applies immediately: Not Applicable Utilizes cache: None	

**Document 7 – Exemple de résultat de l'appel du point de terminaison
/api/v2/status/logs/firewall du pare-feu Pfsense 2**

```
{
  "code": 200,
  "status": "ok",
  "message": "Journaux du pare-feu récupérés avec succès - 4 événements de
sécurité détectés",
  "data": [
    {
      "id": 1,
      "timestamp": "2026-01-15T14:23:45Z",
      "severity": "critique",
      "type": "authentication_failure",
      "source_ip": "185.220.101.45",
      "source_port": 52341,
      "destination_ip": "203.0.113.10",
      "destination_port": 22,
      "protocol": "SSH",
      "interface": "WAN",
      "action": "blocked",
      "user_attempted": "admin",
      "attempts_count": 4,
      "text": "Échec d'authentification SSH - Tentative de connexion avec
l'utilisateur invalide 'admin' depuis l'adresse IP 185.220.101.45 sur le
port 52341. Le paquet a été bloqué par la règle de pare-feu.",
      "recommendation": "Bloquer définitivement cette IP et activer
l'authentification par clé uniquement"
    },
    {
      "id": 2,
      "timestamp": "2026-01-15T14:25:12Z",
      "severity": "critique",
      "type": "port_scan",
      "source_ip": "172.16.0.12",
      "source_port": 45678,
      "destination_ip": "172.19.0.2",
      "destination_port": 22,
      "protocol": "TCP",
      "interface": "em0",
      "action": "blocked",
      "text": "Scan de ports massif détecté - L'adresse IP 172.16.0.12
effectue un scan sur le port SSH (22). Le pare-feu a détecté plusieurs
tentatives de connexion successives sur différents ports en quelques
secondes. Tous les paquets ont été bloqués.",
      "ports_scanned": "22, 23, 80, 443, 3389, 8080",
      "recommendation": "Isoler immédiatement cette machine du réseau
interne et lancer une analyse antivirus complète"
    }
  ],
}
```



```

{
  "id": 3,
  "timestamp": "2026-01-15T14:30:45Z",
  "severity": "critique",
  "type": "Attaque de type brute force",
  "source_ip": "203.0.113.89",
  "source_port": 56234,
  "destination_ip": "172.19.0.2",
  "destination_port": 443,
  "protocol": "HTTPS",
  "interface": "WAN",
  "action": "blocked temporarily",
  "service": "webConfigurator",
  "user_attempted": "root",
  "attempts_count": 15,
  "time window": "5 minutes",
  "text": "Attaque par force brute sur l'interface d'administration pfSense - L'adresse IP 203.0.113.89 a tenté de se connecter 15 fois avec l'utilisateur 'root' en 5 minutes.",
  "block_duration": "3600 secondes",
  "recommendation": "Changer le port d'administration, activer l'authentification à deux facteurs et vérifier les logs d'accès complets"
},
{
  "id": 4,
  "timestamp": "2026-01-15T14:35:22Z",
  "severity": "Haute",
  "type": "trafic douteux",
  "source_ip": "91.198.174.192",
  "source_port": 8888,
  "destination_ip": "172.19.0.2",
  "destination_port": 3389,
  "protocol": "TCP",
  "interface": "WAN",
  "action": "blocked",
  "service": "RDP",
  "text": "Tentative d'accès RDP depuis une IP malveillante - L'adresse IP 91.198.174.192 (listée dans les flux de menaces comme source de ransomware) a tenté d'établir une connexion RDP vers le serveur interne 172.19.0.2 Le paquet TCP sur le port 3389 a été immédiatement bloqué. Cette IP fait partie d'un botnet actif spécialisé dans le déploiement de ransomware via RDP.",
  "recommendation": "Désactiver RDP sur les interfaces externes ou utiliser un VPN obligatoire. Vérifier si le serveur 10.0.0.5 n'est pas déjà compromis"
}
]
}

```

Document 8 – Exemple de fonction PowerShell capable d'interagir avec l'interface de programmation applicative (API) d'un pare-feu Pfsense qui liste les interfaces réseaux

```
function Invoke-pfSenseAPI {
    param(
        [Parameter(Mandatory=$true)]
        [string]$BaseUrl,

        [Parameter(Mandatory=$true)]
        [string]$Endpoint,

        [Parameter(Mandatory=$true)]
        [hashtable]$Headers,

        [Parameter(Mandatory=$false)]
        [ValidateSet("GET", "POST", "PUT", "PATCH", "DELETE")]
        [string]$Method = "GET",

        [Parameter(Mandatory=$false)]
        [object]$Body = $null
    )

    $uri = "$BaseUrl/api/v2$Endpoint"

    try {
        $params = @{
            Uri = $uri
            Method = $Method
            Headers = $Headers
        }

        if ($Body -and $Method -ne "GET") {
            $params.Body = ($Body | ConvertTo-Json -Depth 10)
        }

        $response = Invoke-RestMethod @params
        return $response
    }
    catch {
        Write-Error "Erreur lors de l'appel API: $($_.Exception.Message)"
        Write-Error "Réponse: $($_.ErrorDetails.Message)"
    }
}

function Get-pfSenseInterfaces {
    param(
        [Parameter(Mandatory=$true)]
        [string]$BaseUrl,

        [Parameter(Mandatory=$true)]
        [hashtable]$Headers
    )

    Write-Host "Récupération de la liste des interfaces..." -ForegroundColor Cyan

    $interfaces = Invoke-pfSenseAPI -BaseUrl $BaseUrl -Endpoint "/interface" -
    Headers $Headers -Method GET

    if ($interfaces) {
        Write-Host " Interfaces trouvées:" -ForegroundColor Green
        foreach ($interface in $interfaces.data) {
            Write-Host "   - $($interface.descr) (${$interface.if}):"
            Write-Host "   $($interface.ipaddr)" -ForegroundColor Gray
        }
        return $interfaces.data
    }
}
```

SESSION 2026

CAPET- CAER

CONCOURS INTERNE

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : Informatique et système d'information

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- SUJET N° 2 -

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont :
 - exposé : 40 minutes maximum
 - entretien : 30 minutes maximumLors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP
- Coefficient : 2

L'épreuve vise à apprécier :

- l'aptitude de la candidate ou du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Au cours des trois heures de préparation, la candidate ou le candidat peut consulter tous les documents dont elle ou il s'est muni dans la perspective de l'épreuve. Elle ou il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique personnel du candidat ou de la candidate est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un ordinateur ou d'un matériel de vidéo-projection n'est toutefois pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel de la candidate ou du candidat. Un tableau sera à disposition dans la salle.

Sujet n° 2 : ANIMALIA

Vous devez choisir l'une des deux situations d'enseignement suivantes.

Choix 1 - Situation d'enseignement en terminale STMG

Mise en situation

Vous assurez l'enseignement de Management, sciences de gestion et numérique avec l'enseignement spécifique Systèmes d'information de gestion (SIG) en classe de terminale STMG.

Vous avez choisi la situation de gestion décrite dans la documentation fournie pour travailler avec les élèves dans le cadre de votre enseignement. Vous envisagez aussi d'utiliser cette situation pour un cours de Droit-économie ou de Management, sciences de gestion et numérique pour l'enseignement commun en terminale.



Les documents du sujet décrivent la situation de gestion que vous devez exploiter. Il vous est demandé de les utiliser ou les adapter en fonction de vos objectifs pédagogiques.

Travail à faire

Concevoir une exploitation pédagogique de cette situation de gestion dans le cadre d'une séquence permettant d'illustrer au moins deux questions de gestion du programme de l'enseignement spécifique SIG.

Votre stratégie pédagogique sera clairement explicitée : objectifs, situation dans la progression pédagogique, modalités d'apprentissage, supports mobilisés, activités confiées aux élèves, évaluations, etc.

Vous identifierez des transversalités avec des notions de programme de Droit-économie ou d'enseignement commun en Management, sciences de gestion et numérique de terminale (tous ces enseignements ne sont pas exigés) pour lesquelles la situation proposée dans le sujet peut être exploitée de façon pertinente.

Choix 2 - Situation d'enseignement en STS Services informatiques aux organisations

Mise en situation

Vous enseignez principalement en classe de STS Services informatiques aux organisations.

Vous avez choisi la situation de gestion décrite dans la documentation fournie pour travailler avec les étudiantes et étudiants dans le cadre de votre enseignement. Vous envisagez aussi d'utiliser cette situation pour aborder des notions économiques, juridiques ou managériales.



Les documents du sujet décrivent la situation de gestion que vous devez exploiter. Il vous est demandé de les utiliser ou les adapter en fonction de vos objectifs pédagogiques.

Travail à faire

Concevoir une exploitation pédagogique de cette situation de gestion dans le cadre d'une séquence permettant d'illustrer plusieurs compétences d'un des trois blocs professionnels du référentiel du BTS Services informatiques aux organisations.

Votre stratégie pédagogique sera clairement explicitée : objectifs, situation dans la progression pédagogique, modalités d'apprentissage, supports mobilisés, activités confiées aux élèves, évaluations, etc.

Vous identifierez des transversalités avec des notions économiques et/ou juridiques et/ou managériales du référentiel pour lesquelles la situation proposée dans le sujet peut être exploitée de façon pertinente.

Dossier documentaire

Contexte



ANIMALIA est un parc animalier situé en Bourgogne-Franche-Comté dans un cadre naturel qui s'étend sur plusieurs dizaines d'hectares. Il accueille une grande diversité d'animaux issus de différentes régions du monde. Le parc propose des enclos spacieux et végétalisés, favorisant des conditions de vie des animaux proches de leur habitat naturel. Parc engagé et responsable, ANIMALIA permet aux visiteurs de découvrir et mieux comprendre la biodiversité. Il a été conçu pour que les différentes espèces évoluent dans un environnement très proche de leur mode de vie naturel. Tout est adapté à leurs besoins et permet aux visiteurs curieux d'observer, de découvrir et de se forger des souvenirs inoubliables.

Services

ANIMALIA propose actuellement différents services à ses visiteurs :

- Réservation en ligne de billets individuels valables à une date précise,
- Achat de pass individuels donnant accès à des visites illimitées pendant 6 mois ou un an,
- Boutiques souvenirs,
- Espaces pour pique-nique.

Stratégies de développement

Face à la concurrence des gros parcs animaliers, **ANIMALIA** adapte sa stratégie.

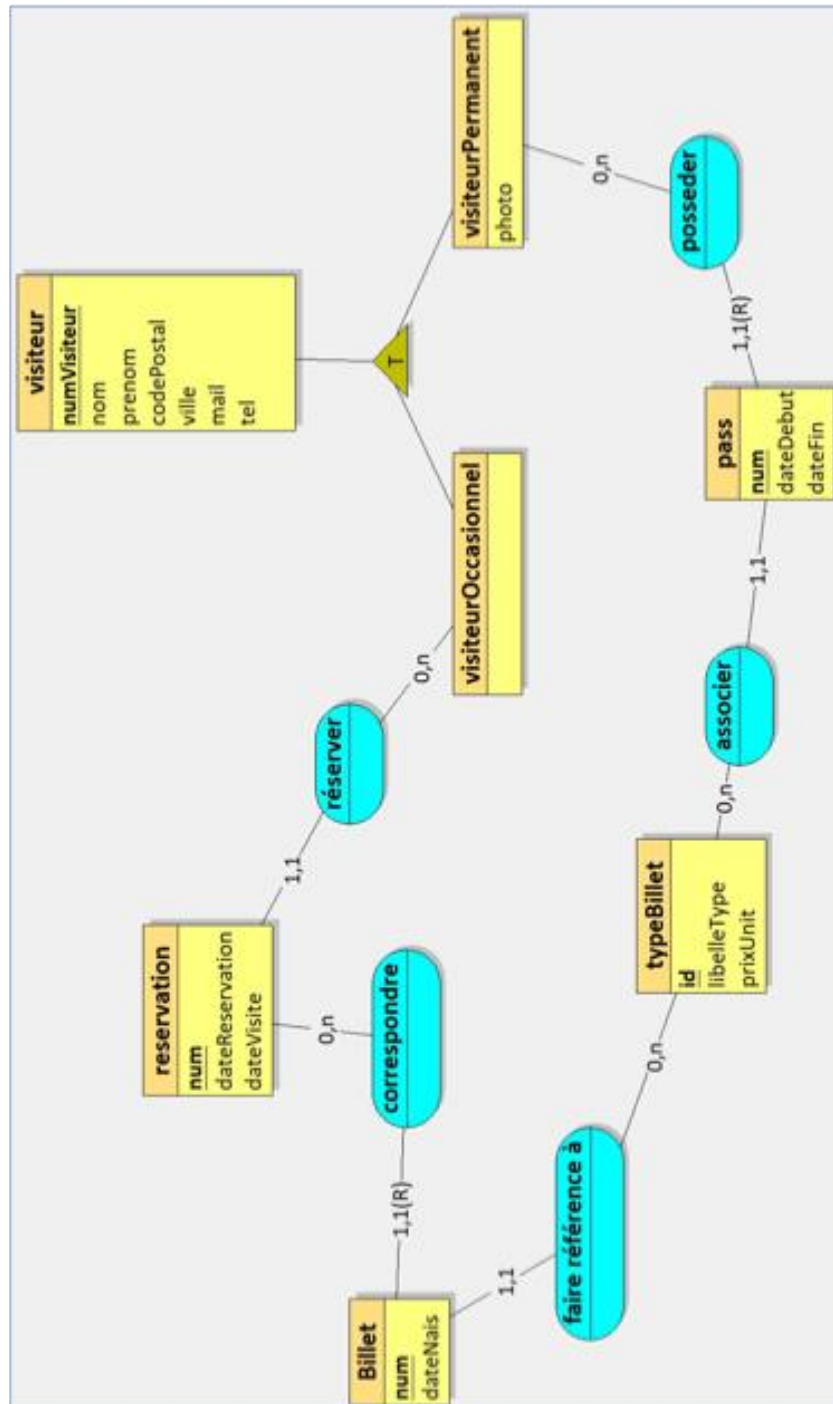
Ainsi le parc a ciblé les établissements scolaires en leur proposant des activités pédagogiques dédiées notamment :

- Visites guidées du parc,
- Ateliers de participation aux soins des animaux,
- Activités autour de la préparation et de la distribution des repas.

L'autre axe de développement engagé cette année concerne l'interactivité avec les visiteurs au cours de leur visite. Le parc a en effet débuté un projet de mise en place de dispositifs interactifs sur certains enclos. Ces outils ludiques permettront aux plus jeunes (ou moins jeunes) visiteurs de poser leurs questions sur les animaux grâce à un agent conversationnel (*chatbot*).

Enfin, du côté de son système d'information, le parc souhaite renforcer sa sécurité, d'autant plus que le directeur des systèmes d'information (DSI) soupçonne une tentative d'intrusion et de récupération de données sur un serveur interne. D'ailleurs suite de cette tentative d'intrusion sur le réseau, les responsables du parc souhaitent réaliser un audit de sécurité complet sur leur intranet.

Document 1 - Extrait du schéma des données de la billetterie

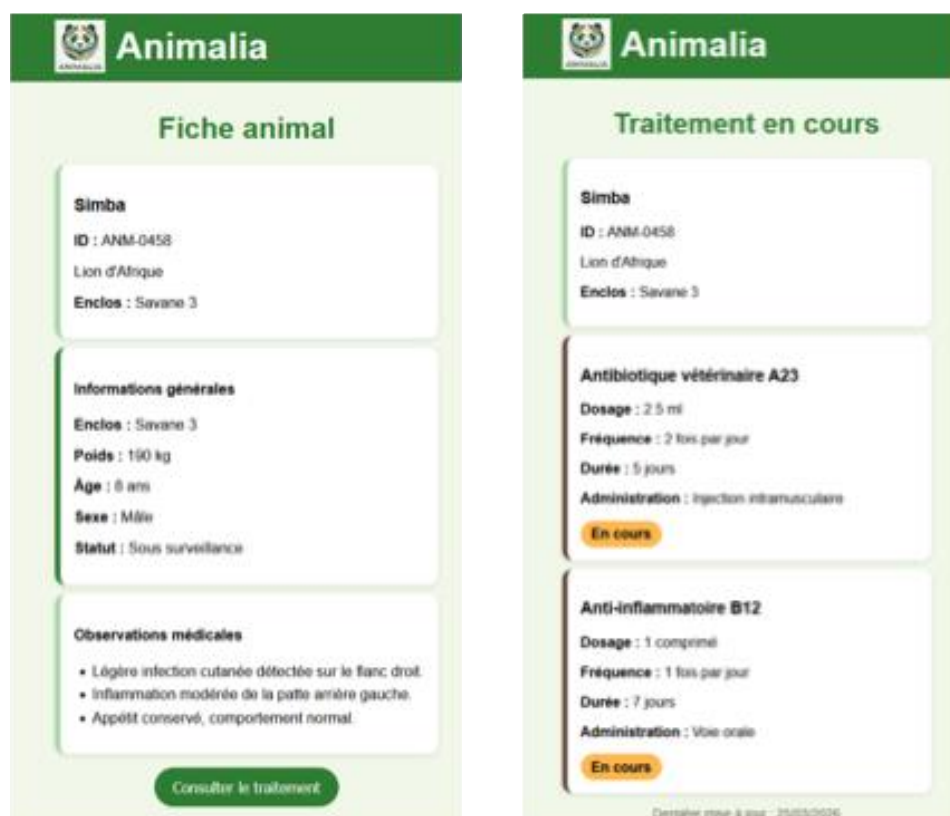


L'entité typeBillet regroupe les tarifs des billets pour les enfants, les adultes et les groupes.

Document 2 - Projet d'un agent conversationnel (*chatbot*) accessible à partir d'une tablette d'un enclos



Document 3 - Interfaces de l'application adaptative (*responsive*) décrivant les traitements et posologies associés à un animal

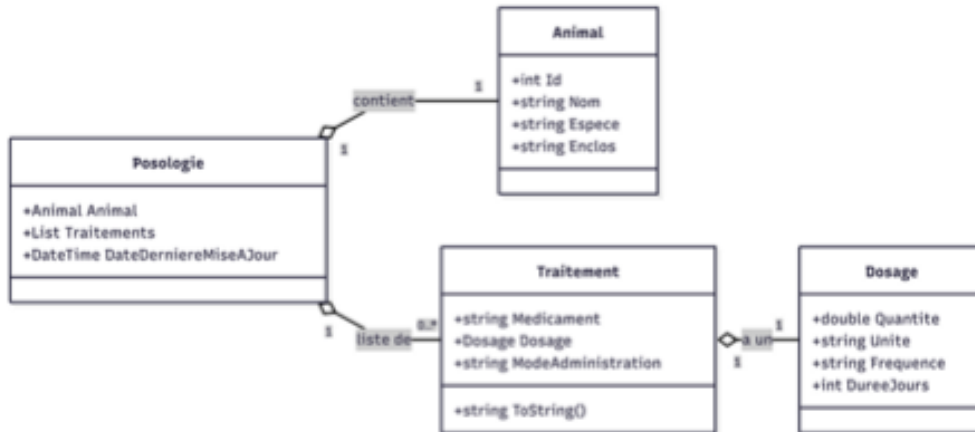


Document 4 - Interface de programmation d'application (API) au format JSON décrivant les traitements et posologies associés à un animal

```
{
  "animal": {
    "id": "ANM-0458",
    "nom": "Simba",
    "espece": "Lion d'Afrique",
    "enclos": "Savane 3"
  },
  "traitements": [
    {
      "medicament": "Antibiotique vétérinaire A23",
      "dosage": {
        "quantite": 2.5,
        "unite": "ml",
        "frequence": "2 fois par jour",
        "dureeJours": 5
      },
      "modeAdministration": "Injection intramusculaire"
    },
    {
      "medicament": "Anti-inflammatoire B12",
      "dosage": {
        "quantite": 1,
        "unite": "comprimé",
        "frequence": "1 fois par jour",
        "dureeJours": 7
      },
      "modeAdministration": "Voie orale"
    }
  ],
  "dateDerniereMiseAJour": "2026-03-25"
}
```

Document 5 - Application côté serveur de gestion des traitements et posologies

Extrait du diagramme de classes :



Extrait de l'application côté serveur de consultation des traitements et posologies en cours d'un animal :

```
private async Task ChargerPosologieAsync(string idAnimal)
{
    string urlapi = $"https://api.animalia.local/soins/posologie/{idAnimal}";

    HttpClient clientapi = new HttpClient();
    Uri uneUri = new Uri(urlapi);

    HttpResponseMessage response = await clientapi.GetAsync(uneUri);
    string responseString = response.Content.ReadAsStringAsync().Result;

    Posologie laPosologie = JsonConvert.DeserializeObject<Posologie>(responseString);

    txtAnInfo.Text = $"Animal : {laPosologie.Animal.Nom} ({laPosologie.Animal.Espece})";
    txtEncInfo.Text = $"Enclos : {laPosologie.Animal.Enclos}";

    grdTraitementsEnCours.DataSource = laPosologie.Traitements;
}
```

Document 6 - Extrait de « Maîtrisez la cyber-résilience »

Source : <https://www.solutions-numeriques.com/> du 09/01/2026

Toute organisation est à la merci d'une cyberattaque, dont on sait maintenant que les parades absolues sont un mythe. Les risques de panne informatique ou d'accident physique comme un incendie ou un sabotage peuvent également désorganiser, voire bloquer le fonctionnement de l'organisation, jusqu'à mettre sa vie en péril. Prévoir un plan de continuité (PCA) et de restauration de l'activité (PRA) représente donc une question d'importance vitale pour tout décideur.

...

Pour se préparer à cette situation, il est recommandé de s'entraîner à la gestion de crise et de disposer d'un plan de continuité d'activité (PCA) et d'un plan de reprise d'activité (PRA).

- Le plan de continuité d'activité répond aux questions « Quels sont les besoins des métiers ? », « Comment s'assurer que vos processus critiques continueront de fonctionner même en cas de crise ? » et « Quel mode dégradé métier envisager en cas de défaillance prolongée du système d'information (SI) ? »
- Après la définition des besoins au travers du PCA, le plan de reprise d'activité est l'outil de la mise en œuvre, de sa validation fonctionnelle au travers de tests réels. La première étape est la sécurisation effective du système d'information (SI), via le plan de sauvegarde, qu'elle soit interne, sur le nuage (*cloud*) ou hybride.

La première préoccupation des entreprises

Le baromètre des risques de l'assureur Allianz mesure chaque année les craintes des dirigeants au niveau mondial. En 2025, le premier risque identifié par les décideurs demeure la cybersécurité (38 % des responsables français interrogés) et le deuxième est l'interruption des activités (31 % en France).

Le baromètre du Cesin, avec OpinionWay, relève de son côté que le premier impact d'une cyberattaque, pour 23 % des répondants, est une perturbation significative de la production. Rappelons quelques cas : chez Saint-Gobain ou Maersk le coût de l'interruption de production post-cyberattaques s'est chiffré en centaines de millions d'euros. Le PCA est désormais une obligation légale dans le cadre du règlement européen NIS 2, adapté en France au travers de la loi sur la résilience des infrastructures critiques et le renforcement de la cybersécurité.

Le périmètre de la résilience

S'agissant de la continuité de l'activité, l'audit préalable doit prendre en compte toutes les activités, toutes les facettes de l'entreprise, de l'infrastructure des technologies de l'information (IT) aux ressources humaines (paie, dossiers collaborateurs), des fichiers clients à la chaîne d'approvisionnement et aux relations fournisseurs.

La continuité d'activité : une approche stratégique

Les mots-clés d'un PCA sont :

- Anticipation,
- Collectif (toute l'entreprise est concernée et pas seulement l'infrastructure IT),
- Mise à jour permanente.

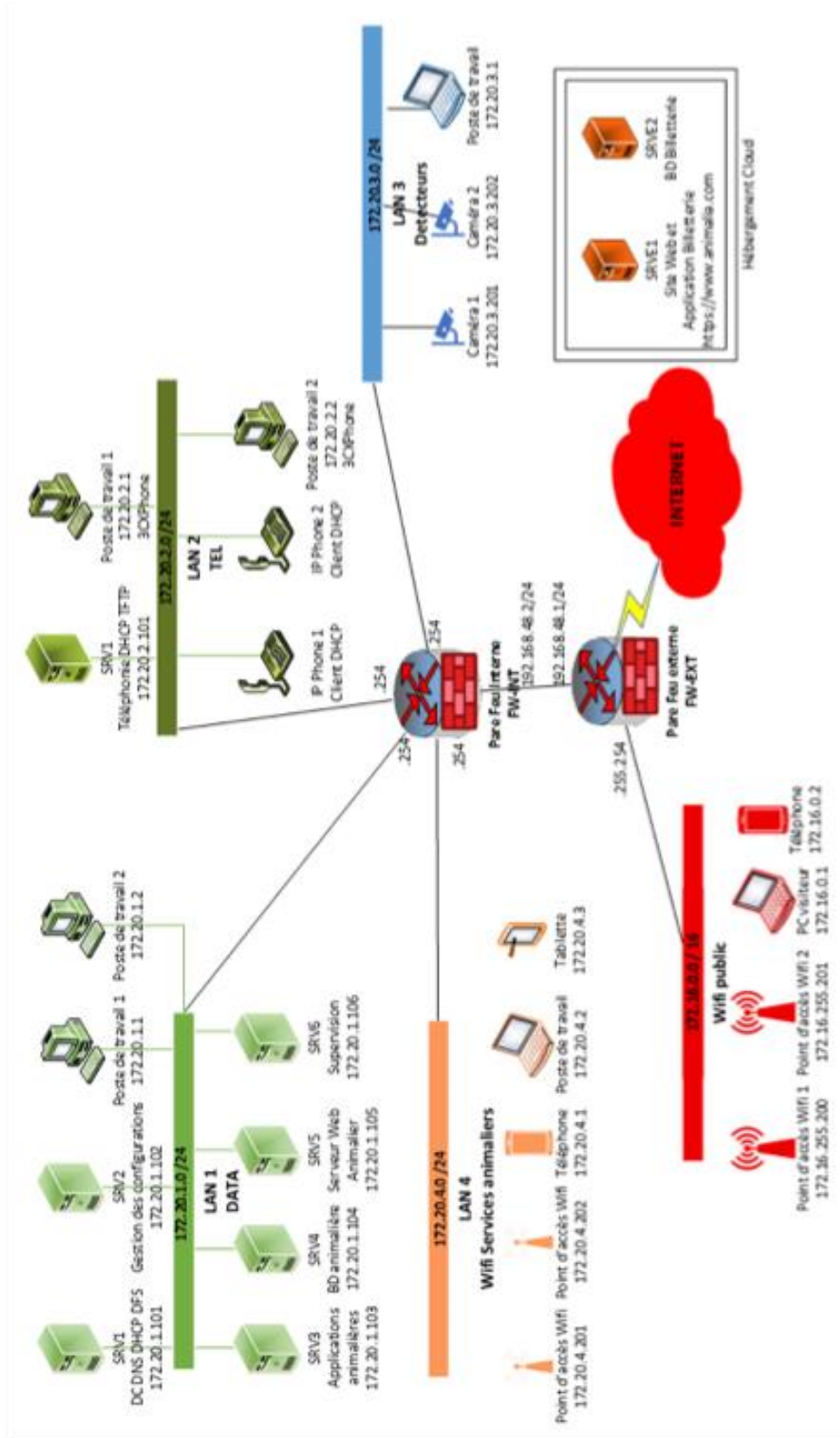
Pour cette démarche d'anticipation, il s'agira de réaliser la cartographie des risques opérationnels, en analysant les besoins critiques des métiers. La méthodologie s'appuie sur les exigences de la norme ISO 22301.

La stratégie de continuité d'activité sera déclinée en fonction des différents scénarios de sinistres, adressant les objectifs métiers, les priorités et les niveaux d'activité à recouvrir après un sinistre.

Cet audit inclut :

- Une analyse d'impact sur l'activité, une collecte des expressions des besoins des métiers mettant en évidence les activités critiques,
- Un inventaire des ressources critiques. On aura analysé en amont les activités et applications prioritaires à maintenir à minima en mode dégradé pendant la crise.

Document 7 - Schéma d'infrastructure système et réseau du parc animalier



Document 8 - Extrait des événements du trafic entrant (logs) du pare-feu interne FW-INT

<134>2026-03-27T10:42:13+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=deny src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=21 protocol=tcp severity=critical repeat=1 msg="TCP SYN port scan detected"

<134>2026-03-27T10:42:14+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=deny src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=22 protocol=tcp severity=critical repeat=1 msg="TCP SYN port scan detected"

<134>2026-03-27T10:42:15+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=deny src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=23 protocol=tcp severity=critical repeat=1 msg="TCP SYN port scan detected"

<134>2026-03-27T10:42:17+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=deny src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=25 protocol=tcp severity=critical repeat=1 msg="TCP SYN port scan detected"

<134>2026-03-27T10:44:21+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=allow src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=80 protocol=tcp severity=medium repeat=1 msg="TCP SYN port scan detected"

<134>2026-03-27T10:44:21+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=allow src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=80 protocol=tcp severity=medium repeat=1 msg="duplicate event suppressed"

<134>2026-03-27T10:45:10+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=deny src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=110 protocol=tcp severity=critical repeat=1 msg="TCP SYN port scan detected"

<134>2026-03-27T10:45:42+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=deny src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=156 protocol=tcp severity=critical repeat=1 msg="TCP SYN port scan detected"

<134>2026-03-27T10:48:53+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=deny src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=443 protocol=tcp severity=critical repeat=1 msg="TCP SYN port scan detected"

<134>2026-03-27T10:54:22+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=deny src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=3389 protocol=tcp severity=critical repeat=1 msg="TCP SYN port scan detected"

<134>2026-03-27T11:07:21+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=deny src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=8080 protocol=tcp severity=critical repeat=1 msg="TCP SYN port scan detected"

<134>2026-03-27T11:07:22+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=deny src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=8081 protocol=tcp severity=critical repeat=1 msg="TCP SYN port scan detected"

<134>2026-03-27T11:07:23+01:00 FW-INT threat id=40001 type=scan subtype=port-scan action=deny src=172.120.4.45 dst=172.20.1.105 src_port=49512 dst_port=8082 protocol=tcp severity=critical repeat=1 msg="TCP SYN port scan detected"